

Tél : 05 65 23 22 21
Fax :

N° Siret : 18460002100010
N° TVA Intracommunautaire : FR 12184600021

Référence à rappeler : 2025 / TR2502766
Objet : Dossier Dispositif Unique 2025 acpte 50%

FACTURE

ORIGINAL

N° OR : OCTA 13400 1
N° Bordereau :
Pièce : TR2502766
Exercice : 2025
Date : 22-06-2025
Page : 1 / 1

GAEC DE SCAUMELS

SCAUMELS
46100 VIAZAC
FRANCE

Prestataire : GAYRAL THIERRY

DESIGNATION	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
167136 Dossier Dispositif Unique >100 000 ? ACOMPTE 50%	1	790,000	790,00	20,00
178362 Remise 1% paiement par prélèvement	1	- 7,900	- 7,90	20,00

Régime de TVA : Débits

Taux de TVA en %	20,00		Devise : EUR
Montant HT	782,10		782,10
Base de TVA	782,10		782,10
Montant TVA	156,42		156,42
Total TTC	938,52		938,52
Net à payer	938,52		938,52

Règlement par virement sur le compte TP de la CDA LOT ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CDA LOT

IBAN : FR7610071460000000100007019 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 46000 00001000070 19

Pour valeur titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement.

conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-367 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1116 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

----- Coupon à retourner -----

Etablissement : D46S01 CDA LOT
0915075 GAEC DE SCAUMELS
Date échéance : 22-07-2025

Référence à rappeler : 2025 / TR2502766
PRLR Prélèvement 30 jours à date d'échéance de la facture
Montant Net en EUR : 938,52

PAYÉ